



MFR

CULTIVONS LES RÉUSSITES

Certificat de Spécialisation Arboriste grimpeur

RNCP 41391

Certificateur: Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

Date d'enregistrement de la certification: 31/12/2025

Formation par alternance

MFR Pointel



Certificat de Spécialisation Arboriste grimpeur

PUBLIC CONCERNÉ

- Adultes ayant quitté le système scolaire depuis plus de 9 mois pour un financement par la Région Normandie
- ou
- Jeunes (- de 30 ans) sortant du système scolaire pour un apprentissage

Dispositifs possibles : formation continue, contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, LADOM, PTP...

PRÉREQUIS

- Avoir plus de 18 ans,
- Satisfaire aux tests de positionnement de la MFR,
- Disposer de bonnes capacités physiques, et sans contre-indications médicales,
- Être en capacité d'exprimer ses motivations et disposer d'une représentation réaliste du métier d'élagueur,
- Posséder un diplôme de niveau 4 dans le domaine du paysage ou de la forêt, dérogations possibles dans certains cas,
- Ou justifier de plus d'1 an d'expérience professionnelle dans un domaine approchant ou 3 années dans un autre domaine ou être salarié en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

PASSERELLES ET DÉBOUCHÉS POSSIBLES

Types d'emplois accessibles :

- Arboriste grimpeur(se),
- Élagueur(se) grimpeur(se).

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Le CS Arboriste grimpeur possède 3 blocs de compétences attestées :

- Établir un diagnostic sur un arbre d'ornement lors de la visite initiale du chantier et de l'opérationnalisation de la commande
- Réaliser des travaux d'entretiens en hauteur d'arbres d'ornement
- Réaliser des travaux de suppression d'arbres d'ornement



Certificat de Spécialisation Arboriste grimpeur

MÉTHODES MOBILISÉES

- Apports théoriques en présentiel et expérientiel via l'alternance,
- Réalisation de chantiers pédagogiques,
- Visites techniques et visites d'entreprises professionnelles,
- Accompagnement collectif et personnalisé des stagiaires via des entretiens et bilans.

DURÉE

- En formation continue sur 7 mois : 620 h en centre et 420 h en entreprise,
- En contrat d'apprentissage/Prof sur 12 mois dont 620 heures en centre.

DÉLAI D'ACCÈS et DATES

- Délai d'accès à la formation de janvier à septembre
- Début de formation en septembre

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Cette formation conduit vers des emplois d'élagueurs au sein :

- D'entreprises du paysage,
- De collectivités territoriales proposant un service d'élagage en activité principale.

L'élagueur effectue des activités de coupe, démontage, abattage et élagage sur des arbres. Il a au préalable pris en compte les attentes du client et diagnostiqué le végétal dans son environnement. Il prépare son chantier en amont dans le respect des normes de sécurité des biens et des personnes et en conformité avec les règles professionnelles du secteur. Pour cela, il travaille toujours en binôme. Il veille enfin au bon entretien de son matériel.



Certificat de Spécialisation Arboriste grimpeur

TARIFS

Consulter la fiche tarifaire sur notre site internet à la rubrique :
www.mfr-pointel.fr/nos-formations/

LIEU(X)

Cours, Hébergement et restauration sur le site de la MFR de Pointel :
20 rue du château 61220 POINTEL

MODALITÉS D'ÉVALUATION

La validation du diplôme s'effectue par le biais d'épreuves certificatives validant chaque bloc de compétences. Les épreuves se font lors de pratiques professionnelles, elles sont suivies d'un entretien d'explicitation. Des évaluations de satisfaction de la formation sont effectuées lors de certaines sessions et en fin de cycle.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nom et coordonnées du référent handicap :
Laurence Maury Tél : 02 33 66 00 64

Cette formation est accessible aux jeunes en situation de handicap. Contacter notre référente Handicap afin de connaître les procédures d'adaptation possibles.

CONTACT

Tél : 02 33 66 00 64
Mail : mfr.pointel@mfr.asso.fr

